



Credit immobilier ex ne paie pas

Par **VIGE OLIVIER**, le **16/01/2017** à **12:22**

Bonjour,

Depuis un an, mon ex ne paie pas la moitié du crédit immobilier qui lui incombe. J'habite dans le bien, et je paie l'intégralité du crédit puisqu'elle a déclaré ne plus vouloir payer et qu'elle se fichait d'être interdit bancaire.

Jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours payé l'intégralité du crédit mais je crains deux choses : d'une part, le fait de ne pas lui avoir demandé de payer sa part chaque mois et, d'autre part, le fait d'habiter la maison, lui donne-t-elle le droit de ne rien verser ? De plus, la banque se retourne contre moi si la somme n'est pas versée, comme si il n'y avait que moi de responsable. Madame est partie de cette maison laissant nombres de dégâts.

Je paie également une pension de 360 € pour mes 2 enfants et je ne peux plus faire face à cela puisque le jugement n'a pas véritablement pris en compte mon salaire réel.

Un conseil, svp. Merci.

Par **youris**, le **16/01/2017** à **18:03**

bonjour,

si vous étiez votre ex et vous, co-emprunteurs avec une clause de solidarité, l'organisme de crédit peut exiger le paiement de n'importe lequel des co-emprunteurs.

il appartient au co-emprunteur qui a payé les mensualités en totalité, de demander le paiement de sa part à l'autre co-emprunteur mais cela ne concerne pas l'organisme de crédit. mais votre ex peut vous demander le paiement d'une indemnité d'occupation pour le bien indivis que vous occupez seul.

si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, le passage par la case tribunal sera nécessaire. ne pas oublier qu'il existe la procédure de surendettement et qu'il est également possible de demander au jaf une modification du montant des pensions alimentaires.

salutations